

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 20 Décembre

LA FRANCE A L'ÉTRANGER

Le rapporteur du budget du ministère des affaires étrangères, M. Paul Doumer, ayant demandé au ministre de lui faire parvenir un travail d'ensemble résumant les différents rapports adressés à son département, sur l'activité des postes diplomatiques et consulaires pendant l'année 1893, M. Hanotaux a adressé tout récemment à l'honorable rapporteur ce travail qui nous paraît, au point de vue tant politique que commercial, présenter le plus vif intérêt.

Trop souvent on a reproché à nos agents à l'étranger, surtout à nos agents consulaires, de ne pas se préoccuper suffisamment de nos intérêts commerciaux, pour que nous ne considérions comme un devoir de signaler ce qu'il y aurait actuellement dans ce reproche d'injuste et d'exagéré. Dès longtemps nous avons pu lire dans le Bulletin publié par le ministère, des rapports très remarquables et très complets qui, rédigés par nos consuls, fournissent sur les pays où ils résident des renseignements très circonstanciés et qui n'ont guère qu'un seul défaut, celui de n'être pas assez souvent consultés et utilisés par nos armateurs, nos industriels, nos commerçants.

Le travail du ministre des affaires étrangères, qui vient d'être distribué à la Chambre des députés, à titre d'annexe au rapport de M. Doumer, confirme cette double impression relativement au zèle de la plupart de nos agents diplomatiques et consulaires, et au parti précieux qui pourrait être tiré pour notre expansion commerciale et industrielle, de leurs renseignements et de leur concours. Il est bien certain qu'à cet égard la situation laisse beaucoup à désirer.

Le peu d'empressement de la plupart de nos négociants ne paraît guère explicable — ainsi que le remarque avec raison l'auteur du travail en question — lorsqu'il s'agit pour eux de se renseigner sur les ressources des contrées où ils pourraient trouver un

débouché, et où parfois même ils ont engagé des affaires. Cette abstention a été signalée à maintes reprises. C'est ainsi que dans une lettre du 10 avril 1894, le gérant de notre consulat de Philippopoli insiste « sur l'insuffisance des procédés qu'emploie le commerce français » dans ce pays, où nos voyageurs sont presque inconnus. Les lettres engageant nos nationaux à ne pas se borner à l'envoi de prospectus et à les accompagner au moins d'échantillons, sont restées sans effet.

Un autre consul écrit : « Le négociant français connaît très peu le pays avec lequel il fait des affaires. D'ordinaire il perpétue ses relations en se fondant sur des renseignements vagues, pris au moment où il entrait en rapport avec ses correspondants. Il ne songe pas que ses affaires pourraient être étendues avec avantage dans certaines conditions, ou bien arrêtées à temps pour éviter des déboires. Il n'aurait, à cet effet, qu'à renouveler périodiquement ses premières informations dont, bien à tort, il continue à se contenter. »

Cependant, comme le fait observer le gérant de notre consulat à Chicago (rapport du 28 avril 1894) « il est impossible à un consul de deviner et d'étudier toutes les questions commerciales, toutes les affaires qui peuvent intéresser ses compatriotes : « C'est plutôt au négociant à demander au consul des informations et à lui signaler les points spéciaux sur lesquels il désire être renseigné. »

Il est à noter, d'ailleurs, que dans ces derniers temps, les commerçants ont eu plus souvent recours aux consuls. « On ne semble plus, dit l'auteur du travail, mettre en doute la sincérité des investigations de nos agents dans les affaires soumises à leur étude. La plupart, d'ailleurs, de ces fonctionnaires ne s'en tiennent pas à un rôle de passivité. Nous devons à leur initiative l'établissement sur plusieurs points, de chambres ou de comités consultatifs de commerce. Ils s'occupent d'installer des dépôts d'échantillons. Ils transmettent à Paris des enquêtes

sur les contrefaçons et les falsifications de nos marques de fabrique. Ils provoquent le groupement de nos compatriotes en vue de la création de sociétés charitables, d'écoles, de cours d'adultes, de cours de langue française. »

Les communications faites au ministère des affaires étrangères par nos agents diplomatiques et consulaires sont nombreuses.

Le chiffre des dépêches enregistrées au quai d'Orsay est, à l'arrivée de 142,000 ; au départ de 163,000. Le nombre des actes payants ou gratuits dressés dans les chancelleries s'élève à 245,000.

Ce qu'il faut malheureusement noter dans plusieurs des comptes rendus que publie cet intéressant travail, c'est la notable diminution « unanimement signalée » des affaires avec la France dans beaucoup de pays, en Espagne, dans les colonies espagnoles, en Italie, en Suisse, dans l'Amérique du Sud, etc. Notre marine marchande paraît, elle aussi, par suite de notre politique commerciale et douanière, avoir beaucoup souffert. C'est ainsi que dans le chapitre relatif à la Grande-Bretagne, nous relevons ce détail caractéristique, qu'à Falmouth, le port le plus important à l'ordre de l'Europe, nous n'avons eu que 26 navires français sur 1082 de tous pavillons. Il faudrait encore signaler le chiffre très faible de nos résidents à l'étranger. C'est ainsi qu'en Angleterre, en dehors de Londres, nos colonies sont partout très peu nombreuses. Il n'y a que 300 Français à Liverpool, 150 à Manchester, 120 à Edimbourg, 16 à Belfast, etc.

En résumé, ce qui ressort de tout ce travail, dont nous pouvons seulement indiquer ici le vif intérêt, c'est qu'il y aurait beaucoup à faire pour développer nos relations commerciales avec l'étranger, y augmenter nos débouchés, en créer de nouveaux. Ce qui nous manque toujours, c'est une connaissance plus approfondie d'un grand nombre de pays où notre commerce, notre pavillon, nos nationaux eux-mêmes ne sont vraiment pas représentés dans une proportion digne de la France.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 décembre

La Chambre reprend la discussion du budget. Ce sont les dépenses de la Chambre qui sont en cause.

M. Groussier demande l'augmentation des petits employés.

M. de Bernis réclame une plus juste répartition des traitements.

Toutes les propositions sont renvoyées au bureau, qui n'accepte pas la mise en demeure. Le Budget de la Chambre est adopté.

Il en est de même de celui de l'Imprimerie nationale.

Pour la Légion d'honneur, M. Rouanet constate que plusieurs titulaires sont indignes : un baron de la finance porte la croix sur la poitrine malgré ses spéculations véreuses, alors qu'un colonel, volé par lui, a failli être rayé pour l'avoir rossé dans la gare St-Lazare.

M. Rouanet n'a pas de peine à multiplier ses citations ; il demande de rappeler le conseil de l'Ordre à l'application des règlements.

La motion Rouanet, après pointage, est repoussée par 1 voix de majorité.

Un ordre du jour de confiance est aussitôt voté par 167 voix de majorité.

INFORMATIONS

Les Crédits supplémentaires

La Commission du budget a fait distribuer lundi à la Chambre un gros rapport concernant diverses demandes de crédits supplémentaires. L'introduction du rapport ne manque pas d'intérêt. Elle constate que, sur l'exercice 1894, on a déjà voté 32,702,760 francs de crédits supplémentaires, que d'autres crédits pour 4 millions 787,400 francs sont déjà adoptés au Palais-Bourbon et soumis à l'examen du Sénat, que, actuellement, la commission propose d'accorder une troisième série de crédits pour 42,899,241 fr. et que de nouvelles demandes pour 1,680,000 francs sont déjà déposées. Le total est de 82 millions environ, sans compter, bien entendu, les dépenses de l'expédition de Madagascar qui ne sont pas imputables sur les ressources ordinaires du budget. D'autre part, la moins-value des recettes par rapport aux prévisions est de 9,606,800 francs pour les onze premiers mois de l'année. Il résulte de ces chiffres, après déduction d'une somme de 1 million 951,500 francs provenant de la frappe de petites monnaies d'argent, un déficit

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 22

MISÉ FERÉOL

PAR JACQUES VINCENT

XXI

— Ah ! mon cher ! concluait-il dans son enthousiasme, c'est ainsi qu'aiment les jeunes filles. C'est beau ! c'est neuf ! c'est adorable !

La réponse de Chavagnas arriva deux jours plus tard. Il allait passer la fin de la semaine à Mont-Major, où il mariait un client ami. Cette démarche, d'ailleurs, n'était qu'une simple formalité. N'était-il pas évident que cette substitution comblerait les vœux des parents ! En attendant, les beaux projets allaient leur train.

Depuis sa rencontre avec André, Honorat n'avait pas reparu au mas. Par Planette, on avait quelques nouvelles de la Bastide. Peu à peu, l'existence d'Albine avait repris son cours régulier ; elle allait souvent aux Saintes. Pierre comptait sur le temps, ce grand maître qui apaise et efface tout. Il avait réglé ses affaires pour être prêt à partir aussitôt la mission de Chavagnas accomplie. Dans quelques jours tout serait enfin terminé de ce drame de sa vie, dont il emporterait le secret avec son inaltérable douleur.

XXII

Mais les plans les mieux conçus, les prévisions

les mieux ourdies sont à la merci d'un hasard. Pierre n'était pas quitte encore de ces déchirements, dont il croyait avoir atteint le terme. Un incident des plus imprévus vint compliquer la situation, qui semblait enfin dénouée, et le jeter dans des trances plus terribles peut-être que toutes celles qu'il avait subies.

Un soir, à la Tour, les deux frères se trouvèrent avec les Feréol. Ainsi ramenés tout à coup en face l'un de l'autre, Pierre et Albine eurent un moment de stupeur qui faillit presque les trahir. André couvrit leur embarras en s'installant auprès de la jeune femme. Il lui offrit son bras pour aller à table et s'assit à ses côtés. Pierre laissait faire, sentant bien qu'il avait besoin de ce secours. Quelle que fut sa résolution, les ressouvenirs l'assaillaient en foule. A la dérobée, il la contemplait. Comme elle avait changé ! comme tout en elle disait sa souffrance : ses joues creuses, ses lèvres décolorées, quelque chose de morne, d'éteint dans tout son être !

Durant toute la soirée André poursuivait son rôle de sauveur ; il ne quitta pas Albine. Comme si elle eût été dans la confiance, de son côté, la fille s'était emparée du grand frère et, à l'aise maintenant avec lui, elle l'entretenait de leur secret. D'abord, rassuré par ce double jeu, Pierre ne tarda pas à s'en effrayer. Honorat ne perdait pas de vue sa femme et André. Par moment, des éclairs traversaient les yeux du marin ; il palissait affreusement, puis il se détournait, comme pour ne pas céder à quelque horrible tentation.

Albine, du reste, se retira de bonne heure. Pendant qu'elle mettait son manteau dans le vestibule, son mari accepta pour elle une invitation

au déjeuner qui devait avoir lieu le lendemain pour l'ouverture des chasses.

Les Romaz montèrent en barque avec les Feréol. Pour épargner à son frère l'horrible contrainte de ce trajet jusqu'à la Bastide, André donna l'ordre aux rameurs de gagner aussitôt l'autre bord.

— Il fait très beau, dit-il, et je me sens envie de marcher.

— Vous avez raison, riposta sèchement Honorat, cela vaut mieux pour tous.

Il y avait une intention si blessante dans ces paroles, quelque chose de si provoquant, de si haineux, que Pierre serra vivement le bras d'André, comme pour le supplier de ne pas répondre. On se sépara sans se dire bonsoir.

Les deux jeunes gens s'acheminèrent en silence. De retour au mas, André, un peu excité peut-être, alluma une cigarette et se mit à fredonner en tambourinant sur la table. Au bout d'un instant :

— Bon Dieu ! Pierre, qu'elle mine de détérioré ! s'écria-t-il en riant.

— André, honorat est jaloux de toi.

— Parbleu ! tu n'es pas le seul à l'en apercevoir. Pendant toute la soirée, j'ai fait la même remarque.

— Et cette jalousie, il y a longtemps que je l'ai devinée. Mais, fou que j'étais, je m'en étais presque réjoui. Ne voyant de ton côté aucun danger possible, j'avais compté sur une diversion qui cache-rait mieux la vérité. Comme pour imaginer que nous-nous trouverions à la Tour avec Honorat et sa femme, lui qui nous fuyait depuis le jour où il t'avait rencontré ?

— Eh bien ! il est évident que cette méprise est une chance. Il faut qu'un jaloux s'en prenne à quelqu'un. S'il n'avait pas eu de soupçons sur moi

je t'assure que ton air de ce soir lui aurait crevé les yeux.

— Tu ne comprends donc pas, reprit Pierre, que cette colère peut éclater d'un moment à l'autre ? Et vous vous retrouverez demain...

— Après ?

— S'il te provoquait ?

— S'il me provoquait, je lui répondrais ! Ne veux-tu pas que je tremble à présent ? Sois tranquille, ce requin ne me fera pas reculer.

— Mais, mon pauvre André, c'est justement ce qui m'épouvante. Ecoute, je ne veux pas que tu le rencontres.

— Comme c'est facile dans un pays où il n'y a qu'une route !

— Ne ris pas, André ; j'ai peur. Entends-tu ? il faut absolument l'éviter.

— Bon ! quand je me donnerais une entorse pour te faire plaisir, ne saurait-il pas où me trouver ?

— Alors, il ne me reste plus qu'à avouer !

— Encore une fois, un joli grabuge que tu ferais là ! A ton tour, écoute-moi, et tu vas savoir si je résonne quand je m'y mets. Pour commencer, tu ne peux parler, car ce ne serait pas toi seulement que tu compromettais, mais Albine.

Que faire ? que dire ? André avait raison. Dans cette alternative affreuse, il n'y avait qu'à attendre.

Le lendemain, dès l'aube, les deux frères étaient debout. Pierre n'avait pas dormi. Il entra dans la chambre d'André, qui revêtait un costume fort élégant envoyé de Paris pour la circonstance.

— Tu vois, dit-il tout en ornant sa boutonnière d'une petite rose blanche fanée : un ta-

de près de 90 millions. Il est vrai que, par contre, la conversion a procuré une économie de 45,298,436 francs, ce qui réduit le déficit à 45 millions environ, et que des annulations se produiront en fin d'exercice. Mais d'autres demandes de crédits supplémentaires naîtront sans doute aussi. En résumé, la situation de l'exercice en cours n'est guère brillante, malgré la réduction des dépenses que la conversion a procurée. On avait réussi, de 1887 à 1890, à diminuer fortement le montant des crédits supplémentaires, à les faire descendre au-dessous du chiffre des annulations. Mais ces années de sagesse sont loin. Quand les reverrons-nous ?

MADAGASCAR

On lit dans le *Times* :
L'occupation de Tamatave est à la fois le commencement et la fin de l'expédition française. On affirme qu'une dépêche est arrivée, la nuit dernière, annonçant que la reine de Madagascar serait déclarée prête à accepter, sans réserves, les conditions de la France.

La reine, qui avait cru aux assertions de son premier ministre et aux affirmations de quelques Européens, portant que la France, dans l'état actuel des affaires de l'Europe, ne s'engagerait, en aucun cas, dans l'expédition de Madagascar, a été étonnée quand elle a appris la première démonstration guerrière faite par la France. N'ayant aucune illusion sur le peu d'espoir de succès que présentait la résistance, la reine a ordonné immédiatement d'informer le représentant de la France de sa complète soumission.

Une dépêche chiffrée annonçant ce résultat, produit par la prise de Tamatave, contenait, croit-on, une question adressée au gouvernement pour savoir s'il ne serait pas opportun d'imposer quelques conditions supplémentaires.

M. Le Myre de Vilers attend la réponse du gouvernement avant d'accepter la soumission. Les personnes connaissant les intentions du gouvernement affirment que ce dernier exigera, comme une des conditions principales, l'occupation de Tamatave par une force armée suffisante pour assurer l'exécution du traité qui sera conclu.

La loi militaire

Nous lisons dans les *Débats* :

La loi militaire nouvelle nous réserve décidément des surprises. Un conseiller de préfecture vient d'être appelé à la caserne pour accomplir deux années de service supplémentaire, et cela parce qu'il est entré dans l'administration préfectorale avant d'avoir accompli les trois années réglementaires.

M. Valère Ortoli était étudiant en droit à Paris, voici trois ans. Il fit une année de service militaire en qualité d'aspirant au grade de docteur en droit et ne devait être incorporé pour les deux années supplémentaires que s'il n'obtenait point son diplôme à vingt-six ans.

Or, M. Valère Ortoli, d'origine corse, fut nommé, à vingt-trois ans, conseiller de préfecture à Montauban et, de là, conseiller de deuxième classe, à vingt-cinq ans, en Corse. Naturellement, le jeune administrateur avait oublié les prescriptions de la loi militaire et négligé ses études pour arriver au doctorat en droit. Mais le recrutement le guettait, et, ces jours-ci, ayant atteint l'âge de vingt-six ans, il recevait l'ordre de se rendre à la caserne.

lisman. As-tu remarqué comme Claire était jolie hier avec cette fleur dans ses cheveux blonds ?

Une heure plus tard, ils arrivaient au rendez-vous. Honorat n'était pas encore venu.

A midi, tous les chasseurs se réunissaient à un carrefour du bois, où un superbe couvert était dressé. Les femmes attendaient déjà. Les invités étaient nombreux. Pierre se dit que, perdus dans la foule, André et Honorat pourraient aisément s'éviter. Il aperçut Albine auprès de son mari, qu'elle paraissait garder. Elle aussi, peut-être, partageait ses craintes. Rémond lui offrit son bras pour la conduire à table. Par un malencontreux hasard, elle se trouva assise auprès d'André.

La matinée était superbe, les toilettes pimpantes, les visages animés et joyeux. André étincelait de verve. Un convive l'ayant complimenté sur sa belle voisine, oubliant toutes ses promesses et ne pouvant résister au plaisir de faire un joli mot, il répondit par une galanterie charmante qui lui valut une salve d'applaudissements.

Honorat était devenu blême. Quand on se leva de table, il arrêta le jeune étourdi, qu'il entraîna à l'écart. Pierre qui ne les quittait pas des yeux, eut la tentation de s'élaner pour les séparer ; mais l'entretien dura à peine quelques minutes. Il eut bientôt rejoint André.

— Que vient-il de se passer ?

— Chut ! voici Rémond ; je te conterai ça plus tard.

De retour au mas, Pierre interrogea anxieusement son frère.

— Eh bien ! tout est arrangé, voilà, répliqua André presque gaiement.

— Arrangé ? que veux-tu dire ?

Que va faire le ministre de l'intérieur ?

Il paraîtrait qu'il a été décidé que M. Valère Ortoli sera mis en congé régulier pour deux ans.

« Nous ferons seulement remarquer qu'aux termes de la loi du 21 juin 1865, relative aux Conseils de préfecture, nul ne peut être nommé conseiller de préfecture s'il n'est âgé de vingt-cinq ans ; il paraît donc singulier que M. Ortoli ait été nommé à l'âge de vingt-trois ans, conseiller de préfecture de Montauban, comme le dit notre confrère. »

CHINE ET JAPON

Tien-Tsin, 17 décembre.

Le Tsung-li-Yamen a décidé de demander officiellement la paix ; il a nommé Chang-Yen-Kung, ambassadeur extraordinaire. Chang-Yen-Kung partira prochainement pour le Japon.

La deuxième armée japonaise est arrivée à 15 milles de Newchwang. Les troupes souffrent terriblement du froid.

Un décret impérial prescrit à la police de Pékin de surveiller les légations, les maisons étrangères et les églises et d'assurer la sécurité.

Hiroshima, 17 décembre.

La troisième armée japonaise est entrée ici ; elle attend des ordres.

Emile Zola

Tout le monde sait que M. Emile Zola est d'origine italienne. Sa famille est fort ancienne et appartient à ce qu'on appelle, chez nos voisins, la noblesse municipale. Ses ancêtres ont exercé à Asti, célèbre par son vin blanc mousseux, des charges importantes.

L'auteur de *Lourdes* a plusieurs théologiens dans sa famille. Le plus célèbre est l'abbé Joseph Zola, né en 1739 à Concezio, près de Brescia, professeur de morale ; il adopta les théories jansénistes et fut persécuté par l'autorité ecclésiastique. Ce saint homme (dont il existe un panégyrique imprimé à Pavie en 1807) mourut à Concezio en 1806. Il fut membre d'une Académie, celle des Dotti, mais la plupart de ses ouvrages ont été mis à l'index.

L'affaire Dreyfus

Il paraîtrait qu'une longue conférence a eu lieu hier, au ministère de la guerre, au sujet de la publicité des débats de l'affaire Dreyfus.

Certains officiers généraux se seraient montrés opposés à toute publicité, pensant que ces débats pourraient compromettre, dans une certaine mesure, les intérêts de la défense nationale. D'autres croiraient que le huis clos suffirait pour la lecture des pièces accusatrices ; ces pièces lues et commentées, ils sont d'avis de laisser pénétrer le public.

Les témoins ont été convoqués par lettre, hier matin. On compte parmi eux deux civils.

En ce moment, on procède à certains aménagements de la salle d'audience. L'opinion générale est que les débats occuperont plus de deux séances du conseil de guerre.

Les Scandales Electoraux DE TOULOUSE

Une lettre de M. Couderc

M. Couderc, l'ex-secrétaire général de la mairie qui, depuis le renvoi du procès des fraudes, a

— Nous nous battons après-demain.

— André, ce que tu dis là est impossible, tu le sais bien.

— Non, pas impossible, puisque c'était à peu près prévu.

— Ce duel, je ne le permettrai pas.

— D'abord, toi tu n'es plus en jeu. C'est personnellement moi qui suis insulté.

— Mais, malheureux, c'est à cause de moi !

— Ça ne me regarde pas. J'avais promis d'avoir de la patience, mais il y a limite à tout. Ecoute donc, je ne suis pas un ange.

Pierre resta un instant atterré.

— Bah ! reprit André, cela est pour le mieux, je t'assure. Nous nous sommes merveilleusement entendus. Il va écrire à un officier de ses amis pour nous procurer des témoins. Demain, grand dîner à la Tour ; nous y assisterons pour détourner les soupçons. Après-demain, chacun de son côté gagnera Marseille, où tout sera prêt pour nous recevoir. Tu vois comme c'est prudemment conçu.

XXIII

Pierre était résolu d'empêcher ce duel entre André et Honorat. Il passa toute la nuit debout à songer. Son frère l'avait dit : le lendemain pour détourner les soupçons, le marin dînerait à la Tour ; à un moment de la soirée, il serait facile de l'entraîner à l'écart, il lui confierait le secret du changement survenu. La nouvelle des fiançailles d'André et de Claire ne suffisait-elle pas à le faire revenir des doutes insensés qui l'égarèrent ?

La journée s'écoula lente et fiévreuse. Ils partirent. André, gai comme à l'ordinaire, évitait toute allusion à l'événement prochain. Quand ils

été l'objet d'une citation à inculpé et d'un mandat d'amener, vient d'écrire de Barcelone, où il s'est réfugié, une lettre à M. le conseiller Bousquet, chargé du supplément d'instruction ordonné par la cour d'assises.

Dans cette lettre, il explique qu'il n'a pas à comparaître devant le juge instructeur à cause des influences gouvernementales qui sont venues, dit-il, peser sur ce procès. C'est devant le jury seul qu'il peut et doit se défendre ; il ajoute que, sûr de son innocence, il se rendra à la cour d'assises, où devraient plutôt prendre place de hauts personnages qui, eux, n'ont escaladé le pouvoir qu'à l'aide de faux et de fraudes réitérés.

ROME

Une grave nouvelle est arrivée lundi de Rome : le roi Humbert a prorogé la Chambre italienne jusqu'à une époque indéterminée. On s'attendait si peu à un acte aussi important de la part du gouvernement, que M. Crispi, dans la même séance, avait répondu à M. Imbriani « qu'il lui était indifférent que la discussion des documents Giolitti fût fixée à l'ordre du jour d'aujourd'hui ou de lundi... » On conçoit cette indifférence : le ministre, au moment où il parlait, avait déjà en poche le décret qui renvoyait toute discussion aux calendes grecques ! C'est trop d'audace. Cet homme, qui est sûr de son fait, sait jusqu'où il peut aller avec une Chambre qui lui a donné tant de preuves de docilité, mais il y a un terme à tout ; il a pris d'ailleurs, assure-t-on, des précautions. Des ordres ont été donnés aux garnisons de Florence et d'autres villes pour renforcer celle de Rome, dans le cas où un groupe imposant de députés d'opposition, serait tenté d'imiter la tentative de protestation législative que firent à Paris un grand nombre de représentants du peuple, le matin du 2 décembre 1851. Il est vrai que le cas n'est pas le même ; le droit de prorogation des Chambres est explicitement inscrit dans le statut du royaume ; néanmoins, la couronne ne doit pas en pousser l'usage jusqu'à l'abus. Il est certain qu'elle vient d'entrer dans une voie qui est pleine d'obscurité et de périls.

L'effet de cette mesure a été très grand dans tout le royaume, et produit une vive surexcitation, non seulement dans les cercles parlementaires, mais dans le public.

L'agitation peut prendre d'un jour à l'autre de sérieuses proportions.

La fin du monde en 1908

Du *Figaro* :

Il n'est bruit à Berlin que d'une brochure que vient de faire paraître le pasteur M. Baxter, un théologien des plus érudits et fort écouté.

L'auteur y prêche d'une manière formelle que la fin du monde aura lieu le 23 avril 1908.

D'ici là, nous verrons une grande guerre en 1899, l'avènement, en 1899, d'un nouveau Napoléon « comme roi des Etats grecs et de Syrie » ; en 1904, un tremblement de terre épouvantable ; et le 12 mars 1903, un jeudi, à trois heures de l'après-midi (suivant l'heure de Jérusalem) et à une heure trente-trois (suivant celle de Berlin) « l'ascension au ciel des 144,000 élus qui ne doivent pas mourir. »

Les retraites

Le général Riu et un grand nombre d'autres députés demandent l'inscription au budget d'un crédit d'un million. Cette somme, destinée à être

arrivèrent au château, les Feréol étaient assis sur la terrasse. Pierre tressaillit sous l'étrange regard qu'Albine lui jeta. On eût dit à la fois une interrogation et une prière. André et Honorat se contentèrent en face l'un de l'autre. Il semblait que, touchant enfin à l'heure de la vengeance, le marin se fût soudain calmé. Une implacable résolution se lisait dans ses yeux, mais son maintien était presque tranquille ; c'était l'attitude d'un homme qui tuerait ou se ferait tuer.

Quelques chasseurs de la veille étaient restés. Comme toujours, André était le boute-en-train. Pierre était si pâle que le Marseillais remarqua tout haut sa mauvaise mine.

Le café pris, on se répandit dans les jardins. C'était l'instant d'emmener Honorat au fond du parc. Mais le marin se promenait avec Rémond. Pour attendre la fin de cet entretien, Pierre se rapprocha du groupe de la châtelaine, installé au bas du perron, quand Albine se glissa à ses côtés.

— Il faut que je vous parle, dit-elle ; rejoignez-moi vite au kiosque.

Sans doute, elle présentait quelque chose. Il obéit et gagna le pavillon.

Les rayons de lune, pénétrant à flots par la large fenêtre béante sur le fleuve, éclairaient la pièce d'un demi-jour. Elle était assise sur un divan. Il resta quelques minutes dans l'ombre à la contempler. Enfin, il s'approcha. En l'apercevant, elle se précipita vers lui.

— Pierre ! cria-t-elle, éperdue.

Et défaillante, elle tomba presque dans ses bras.

— Pierre, répéta-t-elle avec un accent de dé-

ajoutée aux allocations concédées par la loi du 26 janvier 1892, servirait à unifier :

1° Les retraites des officiers, sous-officiers, soldats et assimilés des armées de terre et de mer, retraités sous les régimes antérieurs aux lois des 22 juin 1878, 5 août 1879, 23 juillet 1881, 8 août 1883 ;

2° Les retraites des agents de tous grades du service actif des douanes et des veuves des agents retraités antérieurement à la loi du 26 février 1887.

Et 3°, celle des agents et préposés du service des forêts et de leurs veuves, retraités antérieurement à la loi du 4 mai 1822.

1er CONSEIL DE GUERRE

Affaire Dreyfus

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL MAUREL

DU 129^e DE LIGNE

Audience du 19 décembre

A midi et demi, on commence à prendre place. Vingt-sept témoins sont cités à la requête du commissaire du gouvernement.

En outre, douze témoins à décharge sont cités par la défense parmi lesquels le capitaine Meyer et le grand rabbin, M. Dreyfus.

L'Accusé

Un long silence se fait dans l'auditoire et chacun tourne les yeux du côté de la grande porte, par laquelle entre le capitaine Dreyfus.

Il est escorté d'un lieutenant de la garde en grande tenue.

Le capitaine Dreyfus est tête nue. Il porte l'uniforme de capitaine d'artillerie. Il est en petite tenue ; il marche avec assurance vers son banc.

Le colonel Morel procède à son interrogatoire sommaire.

M. le Président. — Vos nom et prénoms ?
L'Accusé. — Alfred Dreyfus.
D. — Votre âge ?
R. — Trente-cinq ans.
D. — Votre lieu de naissance ?
R. — Mulhouse (Alsace).
D. — Votre profession ?
R. — Capitaine d'artillerie.
D. — Votre dernier domicile ?
R. — A l'Ecole polytechnique.
M. le président. — Soyez attentif à ce qui va être dit devant vous.

Le huis clos

Ce rapide interrogatoire terminé, le commissaire du gouvernement, le commandant Brisset, se lève et, s'adressant au Conseil :

— Messieurs, en présence de la nature de ce procès, mon devoir est d'invoquer l'article 113 du Code de justice militaire, et de demander son application, la publication de ces débats me paraissant être dangereuse pour l'ordre public.

A son tour, M^e Demange se lève et déclare qu'il va déposer des conclusions tendant à ce que les débats restent publics.

M. le président. — Je prie instamment le défenseur de ne pas sortir de la question et de ne faire en quoi que ce soit allusion aux faits visés par l'accusation, sans quoi je me verrai contraint de lui retirer la parole.

M^e Demange. — Il n'y aura aucune révélation de ma part. Seulement, je demande au Conseil de vouloir bien m'écouter, car il ne doit pas s'inspirer seulement des faits matériels de la cause, mais aussi du côté moral.

L'avocat aborde les faits et prononce le mot de documents.

M. le président l'interrompant. — Maître, rappelez-vous de ce que je vous ai dit ; pas d'allusion aux faits touchant à l'accusation.

M^e Demange. — Je pose des conclusions, je ne discute pas. Il faut bien que mon raisonnement soit basé sur quelque chose... (Continuant.)

s espoir, je sais tout !

Devant cet égarement, il resta muet, déconcerté.

— Mon Dieu ! vous m'effrayez ! dit-il.

— Oh ! n'essayez pas de me tromper, poursuivie-elle brusquement, c'est inutile. J'ai ouvert une lettre d'Honorat à un ami de Marseille : il le charge de trouver des témoins. Vous vous battez demain !

— Non, répliqua-t-il, ce n'est pas de moi qu'il s'agit, c'est d'André.

— André ?

— Oui, c'est lui qu'Honorat soupçonne. Mais vous comprenez bien, n'est-ce pas, que je ne laisserai pas mon frère se battre à ma place ?

— Un duel entre Honorat et vous ! s'écria-t-elle presque en délire, Pierre, c'est impossible !

— Mais me taire et le fuir serait d'un lâche !

— Non, non, c'est au contraire me donner la preuve que je suis digne d'exiger de vous ce sacrifice. Honorat n'a rien à venger. Je lui confesserai tout, mon égarement, mes luttas... Ce n'est pas loi, du moins qui me soupçonnera jamais d'avoir été folle, ingrate... mais ne comprenez-vous pas que je mourrais à la seule pensée que, pour me défendre, il exposerait encore sa vie ?

— Non, Albine ! Ah ! ne craignez rien pour lui, reprit-il amèrement. Sa vie m'est sacrée... Et que m'importe la mienne à présent ! Il peut me frapper, je ne répondrai pas à ses coups. Je vous aime, et je saurai mourir pour vous épargner une peine.

La réponse d'Albine expira dans sa gorge.

(A suivre).

PILULES GICQUEL. la Boîte 1^{fr} 50

Attendu que la pièce unique sur laquelle...
M. le Président. — Je vous retire la parole.
M. le Commissaire du gouvernement. — C'est une tactique, le conseil ne s'y trompera pas.
M^e Demange. — Je demande alors que l'on me donne acte de ce qu'il m'est interdit de lire mes conclusions.

M. le Commissaire. — On ne vous interdit pas de lire vos conclusions, mais de les développer en touchant aux faits de la cause.
Il y a d'autres intérêts ici, que ceux de la défense et ceux de l'accusation, et je n'ai pas besoin d'en dire davantage.

M. le Président. — Je vous donne acte, si vous le voulez, mais votre demande contre le huis clos, je vous le répète, ne doit pas porter sur les faits, car c'est alors votre plaidoirie qui commence.

Le Défenseur. — Je veux que vous sachiez bien, messieurs, qu'il si je demande la publicité des débats, ce n'est pas que je doute de votre impartialité et de votre indépendance.

Si j'affirme que depuis sept semaines mon client...

M. le Président, l'interrompant. — J'ordonne en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, que le Conseil se retire pour délibérer.

Un quart d'heure après le Conseil rentre en séance. Le Président, sans autre formalité, donne lecture de la décision prise :

— Jugement ! Le premier Conseil de guerre, statuant, sur le réquisitoire du Commissaire du gouvernement, où le défenseur qui, malgré les invitations du président de ne pas aborder la question des faits, a persisté, etc... Estimant qu'il y aurait danger pour l'ordre à ce que les débats fussent publics,

Ordonne, que les assistants évacueront la salle d'audience et que les précautions nécessaires seront prises pour qu'on n'entende pas ce qui sera dit.

Et sur ces paroles, les assistants se retirent sans bruit.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Dans notre prochain numéro nous commencerons la publication d'un nouveau feuilleton :

LE CHIEN DE LA TOUR EIFFEL

Par AUGUSTE VILLIERS

Union des Femmes de France

L'Union des Femmes de France de Cahors organise une loterie au bénéfice de cette société.

Le tirage aura lieu le 22 décembre, à 3 heures, dans une des salles de la Mairie.

Prix du billet : 50 centimes.

Bibliothèque populaire de Cahors

L'assemblée générale des sociétaires de la bibliothèque populaire de Cahors se tiendra, dimanche 23 décembre, à 4 heures du soir, à la mairie, salle des mariages.

Objet de la réunion : Compte rendu de l'exercice 1894 et nomination du comité pour l'exercice 1895.

Pour éviter les frais de recouvrement, le président a l'honneur de prévenir MM. les sociétaires que les cotisations seront reçues par le trésorier, chaque dimanche, de 9 heures à 11 h. 1/2 du matin, dans le local de la bibliothèque.

Cahors, le 18 décembre 1894.

PARAZINES.

Alliance Française

Le comité du groupe Cadurcien de l'Alliance française, dans sa séance du 16 décembre, a décidé de fixer au 26 décembre courant, l'assemblée générale des adhérents de Cahors à l'Alliance française.

Dans cette même séance, M. Izenic, inspecteur d'académie, a exprimé tous les regrets du comité de perdre son dévoué président, M. Souquet, proviseur du lycée de Cahors, qui vient d'être appelé à diriger l'important lycée de Grenoble.

Du sable, s. v. p !

Ce n'est pas seulement pour les promeneurs et amateurs de musique que nous demandons à la municipalité de faire ensabler les allées Fénelon, c'est aussi pour les recrues qui y manœuvrent.

C'est pitié de voir nos troupiers piétiner, toute la journée dans la boue et dans l'eau !

Pense-t-on que, par ce temps de froid, il fasse déjà si bon faire l'exercice en plein vent ?

Livraison des Tabacs

La Régie prendra livraison des tabacs de la récolte de 1894 :

1^o Au magasin de Cahors, à partir du 8 janvier 1895.

2^o Au magasin de Souillac, à partir du 7 janvier 1895.

Les magasins seront ouverts depuis 7 heures du matin jusqu'à cinq heures du soir aux planteurs, qui devront présenter leurs tabacs la veille du jour de la livraison, afin qu'il puisse être procédé à la vérification des charges dans la

soirée et que, dès le lendemain matin, les récoltes soient expertisées sans désemparer.

Nous ferons connaître ultérieurement l'ordre et la date, par commune, où les tabacs devront être apportés aux magasins.

Les tabacs seront payés au quintal métrique aux prix ci-après :

Tabacs marchands. — 1^{re} qualité, 140 francs ; 2^e qualité, 110 fr. ; 3^e qualité, 80 fr.

Tabacs non marchands. — 1^{re} classe, 50 fr. ; 2^e classe, 35 fr. ; 3^e classe, 20 fr.

Il sera accordé pour les tabacs de surchoix une allocation de 10 fr. par 100 kilogrammes en sus du prix de la 1^{re} qualité.

Fausse alerte

Une rumeur étrange a couru ces jours derniers dans Cahors. Une jeune femme aurait été sur le point d'être ensevelie vivante, disait-on. Son corps était chaud lorsqu'on l'amisa en bière. Et ces bruits prenaient l'ampleur d'un évènement sinistre, lorsque MM. les docteurs Gélis, Darquier et Lebouff, mandés auprès de la défunte, constatèrent que si le cadavre était encore chaud, il fallait attribuer cette chaleur éphémère à ce que des briques surchauffées avaient été maintenues autour de la décédée, par les personnes qui l'entouraient.

Les docteurs ont délivré le permis d'inhumation.

A propos de l'affaire Cangardel

M. Séguy, liquidateur judiciaire, a cru devoir répondre à une lettre de M. Mazelié, publiée le 15 courant dans le *Réveil du Lot*, dans laquelle l'honorable syndic a trouvé des insinuations calomnieuses à son endroit, par la mise en demeure suivante :

Cahors, le 18 décembre 1894.

Monsieur le directeur du *Réveil du Lot*,
Vous avez inséré dans votre numéro du 15 courant, à propos de l'affaire Cangardel, une lettre signée : Jules Mazelié.

Cette lettre contient à mon égard des menaces dont j'attendrai bien tranquillement la réalisation ; mais elle contient aussi une diffamation lorsqu'elle affirme faussement que j'ai joué le 20 août dernier une ignoble comédie devant M. le Commissaire de police.

Je proteste contre les imputations calomnieuses de M. Mazelié.

Je joins à ma protestation une déclaration de M. le Commissaire de police de Cahors, dont la teneur suit et que je vous prie d'insérer avec la présente dans votre plus prochain numéro :

Cahors, le 16 décembre 1894.

Nous Meynier, Numa, Chevalier de la Légion d'honneur, Commissaire de police de la ville de Cahors (Lot).

Certifions que la lettre publiée dans le journal « Le Réveil », numéro du 15 décembre courant, relative à l'affaire Cangardel et signée Jules Mazelié, docteur en droit, contrôleur de la liquidation de cette maison de banque, contient une affirmation erronée sur l'enquête judiciaire faite par nous à la suite d'une plainte déposée au Parquet par M. Paul Cangardel dans le courant du mois d'août dernier.

Nous affirmons que jamais M. Séguy, liquidateur judiciaire à Cahors, n'a joué le moindre rôle dans cette enquête et que jamais il ne s'est occupé auprès de nous de la plainte de M. Paul Cangardel et de la suite qui a été donnée à la dite plainte.

Nous délivrons le présent à M. Séguy, sur sa demande, pour rendre hommage à la vérité et pour servir à ce que de droit.

Le Commissaire de police,
MEYNIER.

Si M. Mazelié, à la lecture de cette pièce, ne me donne pas, par la rétractation formelle de sa lettre, une réparation légitime, je déférerai le numéro du *Réveil* à la cour d'Agen, dont M. Mazelié relève, en sa qualité de suppléant de la justice de paix de son canton.

Recevez, Monsieur le directeur, mes salutations.
SÉGUY.

Rétractation de M. Mazelié

Castelnau, 18 décembre 1894.

Monsieur le directeur du *Réveil du Lot*,
Je viens d'apprendre de source certaine, que jamais M. Séguy ne s'était rendu dans le cabinet de M. le Commissaire de police, en compagnie du fils Cangardel, au moment de l'enquête provoquée par ce dernier le 20 août. Les personnes qui m'avaient fourni ces indications s'étaient donc trompées et m'avaient induit involontairement en erreur ; elles avaient aussi probablement la berlue, lorsqu'elles croyaient avoir vu M. Séguy se promener ce jour-là avec M. Charles Cangardel devant la Mairie au moment de la dite enquête.

Comme je tiens avant tout à rendre hommage à la vérité, je vous prie d'insérer la présente rectification à ma lettre du 14 courant et ce dans votre prochain numéro.

Agrérez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués,

JULES MAZELIE,
Contrôleur de la liquidation Cangardel.

L'affaire Cangardel

Demain, vendredi, les créanciers de la liquidation Jean Cangardel et fils, se réuniront de nouveau pour être consultés sur les points de savoir s'il y a lieu :

1^o De maintenir ou de remplacer les liquidateurs et les contrôleurs dans leurs fonctions ;
2^o D'allouer un secours aux débiteurs.

La fièvre typhoïde à Martel

M. Vigouroux, pharmacien à Cahors, qui avait été chargé d'analyser les eaux des diverses sources de Martel, conclut, dans un rapport qu'il vient d'adresser à M. le Préfet, qu'il n'existe pas de microbes dans les eaux soumises à son examen.

Arrestation périlleuse

Une arrestation de malfaiteurs, effectuée dans des conditions périlleuses, a été opérée, jeudi soir, sur les limites de notre département, par un jeune homme de Cahors, qui, dans cette circonstance, a fait preuve d'un grand courage.

Voici de quelle façon les faits se sont passés :

A la station de Penne, la dame d'un chauffeur s'aperçut qu'on lui avait soustrait son porte-monnaie. Ayant soupçonné une bande d'individus composée de trois hommes et de deux femmes, elle alla porter plainte au chef de station. Sur le signalement donné, le chef de station remarqua les individus et invita un chef de train à monter dans le wagon occupé par eux, et avec lui monta aussi M. Laurent Alaux, coureur à Cahors, âgé de vingt-deux ans.

Ces deux personnes devaient suivre les filous jusqu'à Libos, où les gendarmes, prévenus télégraphiquement, devaient se trouver.

Le train arrivait en vue de Trentels-Ladignac et commençait à ralentir sa marche quoiqu'il roulât encore à trente kilomètres, lorsque tout à coup deux des filous sautaient à contre-voie, tandis que le troisième sautait par la portière opposée.

Le jeune Alaux, n'écoutant que son courage, saute aussi et se met à la poursuite du fuyard, qui venait de se relever et de prendre sa course. Il était sur le point de prendre de l'avance lorsqu'il heurta les fils commandant un disque et fit une chute. D'un bond Alaux est sur lui et le maintient à terre jusqu'à l'arrivée des voyageurs qui avaient fait arrêter le train.

Remis en wagon, l'audacieux filou a été transporté à Libos, sous l'escorte du jeune Alaux et de son frère, qui l'ont tenu jusqu'à destination.

A Libos, les gendarmes se sont trouvés là pour cueillir le groupe, auquel il manquait les deux individus qui avaient sauté à contre-voie et qu'on n'a pas encore retrouvés.

Ces pick-pockets ont refusé de décliner leurs noms et se sont bornés à avoir de mauvaises raisons. Ils ont été trouvés nantis d'effets de déguisements et de tous les instruments indispensables à de bons dévaliseurs.

Le jeune Laurent Alaux, qui a exposé ses jours pour arrêter un dangereux malfaiteur, mérite toutes les félicitations et nous espérons bien que l'on saura récompenser cet acte de courage.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTES

de NOËL 1894 et du 1^{er} de l'AN 1895

A l'occasion des Fêtes de Noël et du Premier de l'An, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets aller et retour à prix réduits, délivrés aux prix et conditions de son Tarif spécial G. V. n^o 2.

1^o Noël. — Les billets aller et retour délivrés les Samedi 22, Dimanche 23, Lundi 24 et Mardi 25 Décembre, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Mercredi 26 Décembre ;

2^o Premier de l'An. — Les billets aller et retour délivrés du Jeudi 27 Décembre inclus au Jeudi 3 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Vendredi 4 Janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité, lorsqu'elle sera supérieure à celles ci-dessus fixées.

Gourdon

Par décision de M. le ministre des cultes, en date du 11 décembre courant, une somme de sept mille francs vient d'être allouée pour la construction du clocher des Cordeliers.

Procès de presse

M^e Chaumié, du barreau d'Agen, présentera la défense de M. Bories et de l'*Avenir Gourdonnais*, dans le procès en appel intenté par M. Coucula à ce dernier.

Prayssac

A la dernière foire de Prayssac, les bœufs gras se vendaient de 37 à 40 fr. les 50 kilog., les bœufs d'attelage à de bons prix. Ceux des maquignons à des prix très élevés. Porcs gras de 48 à 50 fr. le quintal. Jeunes porcs à des prix très élevés. Moutons gras de 75 à 80 cent. le kilog. Les autres moutons ou brebis se vendaient à de bons prix. Oies grasses vivantes 75 cent. la livre. Canards gras 80 centimes la livre. Dindons de 9 à 11 fr. 50 la paire. Foies d'oies 2 fr. 50 la livre. Poules de 4 à 5 fr. la paire. Lièvres de 4 à 6 fr.

l'un. Lapins domestiques de 1 fr. 50 à 3 fr. la paire. Bécasses 2 fr. 50 et 3 fr. l'une. Perdrix de 2 fr. 25 à 2 fr. 50 l'une. Grives 40 et 50 cent. l'une. Merles 20 et 25 cent. l'un. Œufs 0.75 centimes la douzaine. Blé de 11 fr. 25 à 13 fr. les 4/5. Maïs de 6 à 7 fr. 50 les 4/5. Il y en a eu de reste.

Musique du 3^{me} de ligne

PROGRAMME du 20 DÉCEMBRE

de 3 à 4 h. du soir (*Allées de la République*)

Salut lointain, pas redoublé	Doring.
Charles VI, ouverture	Halévy.
Sympathie, Mazurka	Michel.
Mireille, Fantaisie	Gounod.
Mathilde, polka	Jacob.

Bibliographie

(Suite et fin)

Le *Saint Nicolas*, élégante gazette pour les enfants de six à quinze ans, hebdomadaire, illustrée d'une façon incomparable par nos meilleurs artistes, et présentant surtout deux attraites essentiels, la correspondance entre Saint-Nicolas et ses jeunes lecteurs, et les concours de toute nature ouverts d'une façon ininterrompue entre ces derniers, avec récompenses pour les lauréats. (Un an, 18 francs ; étranger, 20 francs).

Le *Musée des Familles* est le doyen des périodiques illustrés ; il entre dans sa 62^e année. C'est dire assez quel succès durable lui ont valu sa rédaction d'un intérêt toujours soutenu et d'une judicieuse variété, la richesse de son illustration. (Un an, Paris, 14 fr. ; départements, 16 fr. ; étranger, 18 fr.)

Le *Musée des familles* publie depuis l'année 1892, une édition populaire dans laquelle on trouve réuni dans toutes les attrayantes conditions de bon choix des textes et de luxe de dessins, tout ce qui constitue comme rédaction et illustration un recueil de premier ordre. L'année 1893 forme deux beaux volumes des plus intéressants. (Un an, France, 6 fr. ; Etranger, 7 fr.)

La *Lecture en classe, à l'étude et dans la famille*.

Ce recueil contient presque exclusivement des fragments d'ouvrages modernes qui n'ont pas fait partie jusqu'ici des publications classiques et qui sont néanmoins de ceux qui peuvent contribuer à l'éducation littéraire et morale de la jeunesse.

Romans, contes, mémoires militaires et littéraires, lectures scientifiques et morales tirées des écrivains français et étrangers, biographies, poésies, choix de pièces et de fragments de pièces de théâtre. Voilà ce qu'on trouve dans ce périodique plus particulièrement destiné à l'enseignement primaire supérieur. (Un an, France, 6 fr. ; étranger, 7 fr.)

L'*Ecolier illustré* n'a encore que cinq années d'existence, mais son succès s'explique facilement si l'on songe que cette étonnante publication donne pour un sou seulement par semaine, seize pages, du format in-8, avec de nombreuses gravures. (Un an, France, 4 fr.)

C'est par un ensemble de publications d'un intérêt tout exceptionnel, une véritable bibliothèque de quatre ouvrages que nous avons voulu terminer :

Le *Dictionnaire des lettres, beaux-arts, sciences morales et politiques*, etc., par Bachelet et Dezobry ;

Le *Dictionnaire de Biographie et Histoire, mythologie, géographie ancienne et moderne comparées, antiquités et institutions*, par Ch. Dezobry et Th. Bachelet. Une onzième édition de ce dernier dictionnaire, refondue par E. Darisy, vient d'être mise en vente.

Ajoutons qu'un dictionnaire général des sciences et de leurs applications par MM. Poiré, professeur au lycée Condorcet, et Perrier, membre de l'Institut, professeur au muséum d'histoire naturelle, est en préparation.

L'Atlas du colonel Niox, qui est le complément indispensable de ces dictionnaires.

Le *Dictionnaire général de la langue française du XVII^e siècle* jusqu'à nos jours, actuellement en cours de publication. Cette œuvre, due à la collaboration de MM. Arsène Darmesteter, A. Hatzfeld et A. Thomas, et dont le tome I^{er}, un fort volume de 1.200 pages (A.-F.) est complètement paru, comptera parmi les travaux littéraires les plus célèbres de notre époque. (1 fr. la livraison : prix du tome I^{er}, 15 fr. : l'ouvrage complet 30 fr.)

La température commence à s'abaisser, circonstance favorable au développement des microbes qui engendrent des bronchites, rhumes, catarrhes, grippe. Le SIROP PHÉNIQUE de VIAL est l'antiseptique par excellence qui combat victorieusement ces diverses affections.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le sieur BATAILLE, cordonnier, a l'honneur d'informer le public, qu'à partir du premier janvier, son magasin sera transféré rue Jean Vidal, en face les Carmes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont dé-

livrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout bil et d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10

jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 %, du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Bibliographie

AUX PIANISTES (3^{me} année de publication) ANCIENS ET MODERNES (Journal musical mensuel, grand format) rédigé avec la collaboration de compositeurs distingués de Paris et de la Province.

Le plus intéressant et le meilleur marché 12 fascicule par an. — Piano. — Piano et chant. — Piano et instrument. — 240 pages de musique et 48 pages de texte 4 fr. l'an, en un mandat-poste adressé à M. Rosoor-Delattre, imprimeur-éditeur, à Tourcoing (Nord).

Tous les abonnements pris dans le courant de l'année remontent au 1^{er} janvier.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 9 décembre 1894 : Charles Menjaud : Une Confiance. — Jules Mary : Les Nuits rouges (suite) — Pierre Maël : Ce qu'elle voulait (suite). — Le capitaine Danrit : La guerre en rase campagne (suite). — Daniel Riche et Henri de Weindel : L'insensible (suite). — A.-J. Dalsème : Mauvais-Œil (suite).

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une MAISON située à Labéraudie

8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Lafage, aubergiste au faubourg

St-Georges.

VIGNES AMÉRICAINES

Par millions à la vente

Plants Greffés et Soudés (900 variétés)

VICTOR COMBES

Lauréat du Concours de Vignobles, Membre du Jury, Chevalier du Mérite Agricole

A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot)

PRIX-COURANT (Année 1895)

PLANTS GREFFÉS SOUDÉS	VIGNES AMÉRICAINES
1 ^{er} choix	Boutures Racées
En variétés du pays, Midi, Gironde, etc., etc., greffés sur Riparia, Jacquoz, Herbomont, Solonis, Vialla à 150 fr. le mille.	mille mille
Sur Rupestris Martin, Ganzin, port de Taylor, York à 200 fr. le mille.	50 100
Sur Rupestris Phénomène du Lot (1) Berlandieri du Texas, à 300 fr. le mille.	10 40
Aspiran teinturier B, Carignan B, Portugais bleu. 50 fr. par mille en plus que ci-dessus.	15 60
Nous avons aussi toutes variétés en raisins de table. Variétés de Muscats, Chasselas, Malaga, Olivette, Sultano, Nébédécol, blanc et noir (raisin de 0-80 de long), Kabye, Plant de la beauté, etc., etc. Les prix sont donnés par correspondance.	20 100
(1) Ce porte greffe est supérieur à tous les Rupestris et Hybrides américains connus jusqu'à ce jour.	100 200
Il importe, dit M. Millardet, de ne pas confondre cette plante avec les autres Rupestris mâles comme elle : Rupestris St-Georges, Reich, Richter, Gaillard, Lascastelles, St-Jas, Monticola, etc., etc.	100 500
Pour plus amples renseignements, demander la notice sur le Rupestris Phénomène du Lot vrai, envoyée franco sur demande.	10 50
	100 150
	100 150
	10 40
	100 150
	300 500
	10 30
	20 100
	30 150
	50 100
	40 80
	50 100
	300 500
	1 2
	500 400
	50 100
	50 400
	10 30
	20 50
	15 50
	40 100
	10 40
	10 40
	10 40
	13 50

N. B. — Je garantis la fraîcheur et l'authenticité de toutes mes fournitures sur facture. Je garantis aussi la reprise de tous mes plants greffés et racinés, plantés avant fin février, à l'automne prochain, je m'engage à remplacer les manquants.

SANS ENGAGEMENT COMME QUANTITÉS. Je m'engage à livrer les quantités et variétés portées sur la carte, qu'antant que la vente sera définitivement confirmée par correspondance.

RAPHIA DU JAPON, 1 fr. le kilo. Pince Alliés, 4 fr. Bouchons fendus, 4 fr. le mille. Surgons de la Grande console rugueuse du Caucase, fourrage produisant huit récoltes par an, 200 000 kilog. — Prix 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les

et à l'imprimerie Layou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche

DU LOT

AVIS

Bon cavalier et jockey, bon conducteur très ardent, courageux pour les chevaux, demande place sérieuse.

S'adresser au Bureau du Journal du Lot.

GUÉRISON
Certaine et Radicale
AFFECTIONS de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.
MEME DES Plaies d'Ulcers variqueux dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LEVORZAN, Médecin-Spécial, ex-Pharm. Aide-Major aux des Hôp. Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspond.

MAISON DE CONFIANCE
POUR
LA POSE DES DENTS
Le Redressement & toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.
AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (Corrèze)
NOTA. — MAUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TELEGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYOU

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

MACHINES A GLACE. — SPÉCIALITÉ : LE KLEIN-BOCK. — BIÈRE EN BOUTEILLE, Marque : Gumbrius

BRASSERIE DE POISSAC, près Tulle (Corrèze)

Victor BÉRAL

Bièrre bock, Conserve en fûts et en bouteilles

Représentants sérieux sont demandés pour le département du Lot. Bonne commission. Envoi d'échantillons sur demande

Peinture
Vitrerie
Faux bois
Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE
Henri SÉGUY
Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Papiers peints
en
tous genres
Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.